

Règlement du trail et de la marche en nocturne

- **Parcours : 11 et 6km**

- Plages, chemins côtiers, grèves, sentiers en sous-bois
- Attention : pas de fléchage du parcours. Chaque groupe est encadré par 4 à 6 membres de l'association Run In Rance. L'allure est donc limitée et chaque coureur est prié de rester au sein de son groupe.
- La T'Rance Minihiic By Night traverse de nombreuses zones classées *Natura 2000*. Il est donc strictement interdit de jeter emballages ou déchets. Nous vous remercions de bien conserver vos emballages durant le trail pour ensuite les jeter dans les poubelles au retour. Les coureurs devront aussi veiller à bien rester sur les sentiers afin de ne pas dégrader la végétation des abords.
- Un ravitaillement est offert à tous les participants après la sortie.

- **Catégories d'âges :**

- Trail 6km : Nés en 2009 et avant (accompagnés obligatoirement d'un parent pour les enfants nés entre 2007 et 2009)
- Trail 11 km : Nés en 2005 et avant
- Marche : Nés en 2013 et avant (accompagnés obligatoirement d'un parent pour les enfants nés entre 2007 et 2013)

- **Dons proposés aux participants :**

- 6 euros entièrement reversés à une association caritative

- **Assurance :**

- Conformément à la réglementation, l'association Run In rance a souscrit une assurance RC pour ses bénévoles.
- L'association Run In Rance décline toute responsabilité en cas d'accident lors de cette sortie. Cette animation sportive est non officielle et non chronométrée. Les participants engagent donc leur propre responsabilité lors de cette animation. A ce titre, les participants s'engagent à ne pas quitter le groupe avec lequel ils

courent. Si un coureur souhaite rejoindre un groupe de niveau inférieur, il s'engage à stopper sa course et à attendre un autre groupe.

Les départs se feront en groupe et seront encadrés par des membres de Run In Rance

- **Droit à l'image :**

- Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'association *Run In Rance*, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leurs images à fin promotionnelle.

- **En fonction de l'évolution de la législation en vigueur le 17 décembre, un Pass Sanitaire (ou test PCR/antigénique de – de 72 heures) sera demandé.**
- **Toute participation implique l'acceptation de ce dit règlement.**